

École nationale supérieure d'architecture Versailles



Étudier l'architecture
Cycle Licence
2022.2023

Sommaire

- 05. Offre de formation
- 09. Organisation pédagogique - L1/L2/L3
- 12. Règlement des études
- 14. Consignes pour l'utilisation des produits dangereux et toxiques
- 15. Des lieux pour travailler
- 17. La Maréchalerie - centre d'art contemporain
- 18. Environnement numérique
- 19. Participer à la vie associative
- 20. S'engager dans la vie de l'école
- 23. Aides sociales et logement
- 24. Santé
- 25. Scolarité et handicap
- 27. Prévention des discriminations, des violences et harcèlements sexuels et sexistes
- 30. Règles de vie
- 31. Covid 19, sécurité, hygiène
- 32. Infos pratiques
- 33. Plans
- 35. Accès
- 36. Contacts

Bienvenue

Pluridisciplinaires, exigeantes, stimulantes, les études d'architecture placent la pédagogie par le projet au cœur de l'enseignement.

Elles préparent les futur.es architectes à affronter les questions les plus actuelles : la métropolisation, l'urbanisation à l'échelle planétaire, les transitions écologiques, énergétiques et numériques, l'évolution des modes de production, de travail et d'habiter, la raréfaction des ressources naturelles, l'afflux de nouvelles populations et la crise du logement... Aucun sujet de société n'échappe à l'architecture.

Les enseignements développés au sein de l'ÉNSA Versailles visent à former des architectes capables de relever de nouveaux défis, d'apporter des réponses nouvelles et créatives à ces problématiques, de devenir des acteurs et des actrices conscient.es du rôle qu'ils et elles devront jouer pour améliorer notre cadre de vie et l'adapter aux changements à venir.

Offre de formation

Les modules de formation s'articulent
autour de 7 champs disciplinaires :

- . Projet architectural et urbain
- . Histoire de l'architecture et de la ville
- . Sciences et techniques pour l'architecture
 - . Expression plastique
 - . Histoire et théorie de l'art
- . Représentation de l'architecture
- . Sciences humaines et sociales
 - . Villes et territoire

Formation initiale

- Diplôme d'études en architecture (Bac+3 valant grade de licence)
- Diplôme d'État d'architecte (Bac+5 valant grade de master)

Une licence sous forme de tronc commun

La licence est à la fois le temps de l'acquisition d'une culture architecturale large et des processus de conception. L'étudiant.e en licence doit ainsi valider successivement six projets longs qui le conduisent à concevoir dans différents contextes, à différentes échelles, pour répondre à des usages d'une complexité grandissante. Pendant ce parcours « imposé », il rencontre un grand nombre d'enseignant.es qui développent des approches et des sensibilités différentes et complémentaires.

Un master à la carte

En master, les étudiant.es de 4^e et 5^e années réunies pour le projet architectural et urbain, élisent trois projets parmi une vingtaine de propositions dont beaucoup se situent à l'étranger. Cette fois, c'est l'étudiant.e qui choisit son enseignant.e et son sujet par affinité. L'étudiant.e de master rejoint également un groupe de mémoire en fonction de son goût pour telle ou telle discipline. Cela donne lieu à des productions d'une grande richesse qui relèvent des arts visuels ou plastiques (photo, vidéo, sculpture...), qui abordent des questions structurelles complexes, ou qui s'épanouissent dans des formes plus académiques (mémoires écrits).

Enfin, à Versailles, le choix du sujet de projet de fin d'étude (PFE), qui permet d'obtenir le diplôme d'État d'architecte, relève du seul choix de l'étudiant!

Formations spécialisées

1^{ère} année pluridisciplinaire	<i>APA Arts, paysage, architecture</i> Organisée avec l'École nationale supérieure d'arts Paris-Cergy et l'École nationale supérieure de paysage, ce parcours propose aux bacheliers de se former aux fondamentaux des 3 disciplines (paysage, architecture et art) et de construire leur projet d'orientation.
Master en alternance	Ce dispositif permet aux étudiant.es de poursuivre leurs études tout en travaillant en agence, en entreprise ou dans une administration publique. Cette formation est proposée aux étudiant.es de l'École actuellement en L3.
Masters spécialisés	<i>Master 2 JHPP</i> Parcours « Jardins historiques, patrimoine et paysage » Mention Territoires: Cultures, Patrimoine, Développement avec CY Cergy Paris Université. <i>Master 2 AST</i> Parcours recherche « Architecture et ses territoires » Mention Histoire avec l'Université de Paris-Saclay (Graduate School SHS).
Double cursus	<i>Double master « Ingénieur-e Génie Civil – Architecte »</i> Permet d'obtenir en 6 ans le diplôme d'État d'architecte et le diplôme d'ingénieur en génie civil de CYTech.
Double master International	<i>« Ecological Urbanism »</i> Permet d'obtenir le double diplôme intitulé « Ecological Urbanism », valant grade de master d'architecture en France et le diplôme d'urbanisme de l'Université de Tongji en Chine.

Formations post-master	<i>HMONP</i> Habilitation à la maîtrise d'œuvre en nom propre <i>DPEA TEC XX</i> Transformation écologique des constructions du XX^e siècle
Formations continues	<i>FPC</i> Formation professionnelle continue ouverte aux professionnel.les ayant acquis une expérience professionnelle dans le domaine de l'architecture, de la construction ou de l'aménagement d'espace. <i>AUE</i> Préparation au concours d'Architecte Urbaniste de l'État

Recherche

Le Laboratoire de recherche de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles regroupe l'ensemble des enseignant.es impliqué.es dans la recherche et des chercheur.es de l'ÉNSA Versailles dans une unité de recherche unique, pluridisciplinaire, et conçue dans un esprit d'ouverture et de rassemblement.

Ses doctorant.es sont inscrit.es dans l'une des 2 écoles doctorales auxquelles le LéaV est rattaché :

- L'école doctorale SHS (Université de Paris-Saclay) accueille des doctorant.es en Architecture.
- L'école doctorale Humanités, Création et Patrimoine (CY Cergy Paris Université) accueille des doctorant.es en Architecture par le projet.

Le Centre de documentation du LéaV : consultation des ressources sur rendez-vous à l'adresse : leav@versailles.archi.fr

Mobilité Internationale

Grâce à ses nombreux partenariats (une quarantaine actuellement), notre école propose un vaste panel de destinations étrangères pour partir en mobilité ou participer à des workshops internationaux.

Parmi les plus remarquables, ceux conclus avec le Centre d'architecture et d'urbanisme (CAUP) de l'université de Tongji à Shanghai pour le délivrance d'un Double master d'architecture et d'urbanisme intitulé Ecological urbanism ; des accords de mobilité avec l'Illinois institut of Technology (IIT) à Chicago, l'Instituto universitario di Architettura di Venezia (IUAV) à Venise, l'université de Brasilia, Universités de Waseda à Tokyo et l'école de Mendrisio en Suisse.

Plus généralement, tout.e étudiant.e de Master a la possibilité de :

- partir étudier un ou deux semestres à l'étranger au sein d'un de nos établissements partenaires (actuellement : 96 places offertes à la mobilité internationale*)
- partir quinze jours à l'étranger dans le cadre d'un atelier de projet (P45)
- d'effectuer un stage de mise en situation professionnelle à l'étranger
- voire de cumuler ces trois possibilités.

L'école propose des aides financières pour les mobilités internationales (bourse Erasmus+, aides du Conseil régional d'IDF et du ministère de la Culture) et pour les voyages d'étude dans le cadre des workshops internationaux (P45).

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'une bourse Erasmus+ complémentaire : http://www.versailles.archi.fr/pdf_actu/Programme_Erasmus_etudiants_situation_handicap.pdf

Dépôt de candidature mobilités internationales : courant décembre

Sélection devant le jury : fin janvier- début février

Contact

01 39 07 40 65- 01 39 07 40 81

international@versailles.archi.fr

Lieu : E264-E266, Petite écurie : niveau 2

*Pour plus d'information, notamment sur les destinations proposées et la procédure pour candidater: consulter le *Guide des échanges internationaux* sur eforge.

Organisation pédagogique

Licence 1

1^{er} semestre

Unités d'enseignement de projet

Projet Long P11 - 12 ECTS

- Projet P11 - Alice Grégoire
- Théorie A11- Alice Grégoire
- Dessin d'architecture R11a - Peter O'Brien
- Workshop Représentation R11b - Peter O'Brien

Studio SP11 - 4 ECTS

- Cardboard Building - Claire Petetin

Unités d'enseignement des disciplines associées

Pensée technique - T11 - 4 ECTS

Stéphane Berthier & Xavier Tiret

- T11a - Enjeux de la construction
TD - Xavier Tiret
CM - Stéphane Berthier, Xavier Tiret
- T11b - Géométrie - Clément Duroselle

Culture artistique - E11 - 4 ECTS

- E11a - Histoire de l'art - Stéphane Sautour
- E11b - Arts plastiques Modules 1 & 2
- Jérôme Bouterlin & Claire Chevrier ;
Dessin - intensif - Jérôme Bouterlin

Histoire et Sciences Humaines - SH11 - 6 ECTS

- S11a - Introduction à l'anthropologie urbaine - Sophie Brones
- S11b - Langues
- H11 - Histoire - Annalisa Viati

2^d semestre

Unités d'enseignement de projet

Projet Long - P12 - 12 ECTS

- Visible, Invisible - P12 - Guillaume Ramillien
- Théorie - A12 - Guillaume Ramillien
- Dessin de l'architecture - R12 - Peter O'Brien

Studio SP12 - 4 ECTS

- Gonflables - Martial Marquet

Unités d'enseignement des disciplines associées

Pensée technique - T12 - 5 ECTS

Xavier Tiret

- T12a - Géométrie - Clément Duroselle
- T12b - Eléments de la construction
- Xavier Tiret (CM & TD)
- T12c - Stage ouvrier

Culture artistique - E12 - 3 ECTS

- E12a - Histoire de l'art - Stéphane Sautour
- E12b - Arts plastiques Modules 3 & 4
- Jérôme Bouterlin

Histoire et Sciences Humaines - SH12 - 6 ECTS

- S12a - Philosophie générale - Jeremy Lecomte
- S12b - Langues
- H12 - Histoire - Roula Matar

Licence 2

1^{er} semestre

Unités d'enseignement de projet

Projet Long P21 - 14 ECTS

- Les maisons mondes - P21 - *Raphaëlle Hondelatte, Reza Azard*
- Théorie et analyse A21- *Frank Rambert*
- Géométrie R21a - *Clément Duroselle*
- Représentation R21b - *Gabriele Pierluisi*

Studio SP21 - 3 ECTS

- Workshop Maisons remarquables - *Raphaëlle Hondelatte, Reza Azard*

Unités d'enseignement des disciplines associées

Pensée technique - T21 - 3 ECTS

Rémi Souleau, Nicolas Didier

- T21a - Analyse des structures
- T21b - Enveloppes
- T21c - Projet constructif

Culture artistique - E21 - 3 ECTS

- E21a - Arts plastiques Modules 1 & 2 - *Claire Chevrier*
- E11b - Histoire de l'art - *Luc Régis*

Histoire et Sciences Humaines - SH21 - 7 ECTS

- S21a - Anthropologie des espaces domestiques - *Martin Minost*
- S21b - Métiers de l'architecture/droit - *Anne Busseri*
- H21 - Histoire - *Eliza Culéa*
- LV - Langues - *David Higgins*

2^d semestre

Unités d'enseignement de projet

Projet Long - P22 - 13 ECTS

- Lecture de la ville - P22 - *Djamel Klouche*
- Théorie et analyse - A22 - *Anne-Sophie Bruel*
- Représentation - R22 - *Gabriele Pierluisi*

Studio SP22 - 4 ECTS

- SP22a - La densité dans la métropole - *Djamel Klouche*
- SP22b - Workshop Box semaine intensive - *David Leclerc*
- SP22c - Langues - *David Higgins*

Unités d'enseignement des disciplines associées

Pensée technique - T22 - 4 ECTS

Rémi Souleau

- T22a - Analyse des structures
- T22b - Enveloppes
- SP22c - Projet constructif

Culture artistique - E22 - 2 ECTS

- E22 - Arts plastiques Modules 3 & 4 - *Claire Chevrier*

Histoire et Sciences Humaines - SH22 - 8 ECTS

- S22a - Conférence métiers et emplois de l'architecture - *Cristine Leconte*
- S22b - Stage 1^{ère} pratique - *Enseignant.es P21/P22*
- H22a - Histoire - *Sophie Fradier*
- SH22b - Philosophie contemporaine - *Jeremy Lecomte*

1^{er} semestre

Unités d'enseignement de projet

Projet Long P31 - 16 ECTS

- Problématiques et projets : conception d'un équipement public de proximité - P31 - *Jean-Patrice Calori*
- Théorie et analyse - *Frank Rambert*
- Représentation R31 - *Gabriele Pierluisi*
- Ambiance, approches technique et structure - *Klaas de Rycke*

Studio SP31 - 3 ECTS

- Studio son et architecture - *Gilles Paté*

Unités d'enseignement des disciplines associées

Disciplines associées - DA31 - 11 ECTS

- E31 - TD au choix
 - Image fixe-Image en mouvement
- *Claire Chevrier*
 - Du lieu au territoire - *Gilles Paté*
 - Sculpture et architecture - *Luc Régis*
- S31a - TD au choix
 - Leçons de cinéma - *Vincent Jacques*
 - La condition urbaine dans la littérature
- *Eric Chauvier*
 - L'espace de la photographie - *Maud Santini*
- S31b - Droit de l'urbanisme - *Cédric Jobelot*
- H31 - TD au choix
 - Cultures architecturales : une approche matérielle - *Gwenaël Delhumeau*
 - Histoire des espaces intérieurs au XX^e siècle - *Béatrice Grondin*
 - Patrimoine contemporain entre matérialités, mémoire et crise climatique
- *Paola Scaramuzza, Eliza Culéa*
- LV - Langues - *David Higgins*

2^d semestre

Unités d'enseignement de projet

Projet Long - P32 - 19 ECTS

- Logements : offre et complexité - P32
 - *Emeric Lambert*
- Théorie et analyse - A32 - *Emeric Lambert*
- Workshop représentation ou Parcours personnel - R32/PP - *Gabriele Pierluisi*
- Workshop & technique et structure
 - T32 - *Klaas de Rycke*

Unités d'enseignement des disciplines associées

Rapport d'études - RE - 11 ECTS

E32 - TD au choix

- Image fixe-Image en mouvement
- *Claire Chevrier*
 - Du lieu au territoire - *Gilles Paté*
 - Sculpture et architecture - *Luc Régis*
- S32 - TD au choix
 - Leçons de cinéma - *Vincent Jacques*
 - La condition urbaine dans la littérature
- *Eric Chauvier*
 - L'espace de la photographie - *Maud Santini*
- H32 - TD au choix
 - Cultures architecturales : une approche matérielle - *Gwenaël Delhumeau*
 - Appropriation et perception des espaces intérieurs au XX^e-XXI^e - *Béatrice Grondin*
 - Patrimoine contemporain entre matérialités, mémoire et crise climatique
- 2^{ème} partie : narration et modification
- *Paola Scaramuzza, Eliza Culéa*
- Rapport d'études - RE - *Gwenaël Delhumeau*
- LV - Langues - *David Higgins*

Règlement des études

Article 12 - Obligation de présence aux enseignements et aux examens

L'assiduité à l'ensemble des cours, travaux dirigés, travaux pratiques, studios, workshops est obligatoire. Les modalités de vérification des présences sont laissées au choix de l'enseignant.

Les justificatifs d'absence aux enseignements doivent être présentés par écrit au service de la scolarité sous 48 heures. L'absence non justifiée peut être prise en compte par l'enseignant dans la note qu'il attribue. En cas d'absence à un examen pour raison de force majeure dûment justifiée sous 48 heures (hospitalisation, raison personnelle grave), l'étudiant pourra bénéficier d'une épreuve de substitution s'il a, par ailleurs, rendu normalement l'ensemble de ses travaux. L'absence non justifiée à un examen entraîne l'obtention de la note de 0/20 et ne permet pas de se présenter à sa session de rattrapage. Les étudiants doivent se présenter 15 minutes avant le début de l'examen. Un retard inférieur à 15 minutes est toléré. Au-delà de ce délai, l'étudiant n'est pas admis à composer.

Article 14 - Modalités de validation des unités d'enseignement

L'appréciation des aptitudes et acquisitions des connaissances se fait pour les deux premiers cycles soit par un contrôle continu

régulier, soit par un examen final, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Les sessions ordinaires de contrôle des connaissances sont organisées au cours ou à l'issue du semestre concerné.

Une session de rattrapage est ouverte aux étudiants dont l'UE n'a pas été validée. Les enseignements du projet d'architecture, ceux de studio ainsi que toutes les notes égales à 0 ne donnent pas lieu à rattrapage.

Seules les unités d'enseignements complètes, et non les enseignements qui la composent, sont capitalisables et définitivement acquises dès lors que les étudiants les ont obtenues.

Les modalités précises d'évaluation de chaque enseignement au sein des UE figurent au sein de la fiche pédagogique de l'enseignement.

Article 14-1 : conditions d'obtention des unités d'enseignement

Pour qu'une UE soit validée et définitivement acquise, l'étudiant.e doit avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10.

La note de l'UE correspond à la combinaison des notes obtenues aux enseignements de l'unité affectés d'un coefficient et ce dans la mesure où ces notes sont égales ou

supérieures à 8. Au final, après rattrapage, la moyenne ne peut être obtenue que si aucune note n'est inférieure à 8. Lorsque l'UE n'a pas été obtenue après la session de rattrapage, l'étudiant est réinscrit l'année suivante à tous les enseignements de l'UE qu'il doit valider dans sa totalité.

Article 14-3 - correction des épreuves et communication des résultats

Après examen ou rendu, un délai de deux semaines est pris pour la correction des copies. Les résultats sont communiqués au service de la scolarité. Après publication des notes, l'étudiant dispose d'un délai de quinze jours pour demander des explications sur sa note auprès de l'enseignant responsable ou du coordinateur de l'UE.

Consignes concernant l'utilisation des produits dangereux et toxiques*

**préconisé par le Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)*

Peinture en bombe

Ne peut être utilisée que pour les effets laqués. Les étudiants doivent faire évoluer leurs pratiques en utilisant les aéroglyphes et en ayant recours à la peinture (rouleaux, pinceaux...).

Colle en bombe

Le CHSCT invite les étudiants à calibrer leurs rendus de façon à utiliser le moins possible de support rigide, limitant ainsi l'utilisation de la colle en bombe pour le contre-collage. Il invite aussi les enseignants à organiser des jurys de façon à faciliter un accrochage souple des rendus.s.

Acétone

Faute d'équipement adapté, l'utilisation et le stockage de l'acétone sont interdits dans l'école.

Plâtre

Le CHSCT invite les enseignants et les étudiants à déployer des techniques autres que celle de la mousse expansée, carton mousse, carton plume ou mousse plume et à développer l'utilisation :

- alginates pour la création de moules
- Paraffine ou cire en remplacement de la résine

Le CHSCT est une instance qui contribue à la protection de la santé et à l'amélioration de la sécurité des étudiant.es et des personnels. Il analyse les conditions de travail et les risques qui y sont liés.

Des lieux pour travailler

Médiathèque

La Médiathèque met à disposition des ressources documentaires dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de la construction, de l'art, des jardins et des sciences humaines. Elle donne aussi accès à plusieurs ressources numériques (livres électroniques, revues, articles, bases bibliographiques...). Elle organise des présentations de ses collections et des démonstrations de son catalogue ArchiRès et de ses ressources numériques sur e-forge. L'année est ponctuée de Rencontres autour d'un Livre ou d'un Film.

Fonds documentaire

- Environ 23 000 ouvrages
- 300 titres périodiques dont 100 abonnements actuels,
- 2120 mémoires,
- 2800 PFE et TPFE
- 800 DVD.

Cartothèque

- Environ 4 000 cartes, plans et photographies aériennes.
- Un accès gratuit aux données de l'IGN et aux services du géoportail (contact: 01 39 07 40 08).
- Une base de données documentaires Accessible depuis le portail « ArchiRès » www.archires.archi.fr

Recherche et prêt

Recherche

Accès au catalogue de recherche commun aux bibliothèques des écoles nationales supérieures d'architecture ArchiRès (www.archires.archi.fr) sur lequel il est important de vous inscrire pour accès aux ressources numériques de la médiathèque et prolonger la durée de vos prêts

Prêt

Uniquement sur présentation de la carte d'étudiant

- 4 ouvrages > 15 jours
- 2 DVD > 3 jours

Possibilité de réserver des ouvrages à partir du mois de novembre 2022.

Accès aux ressources numériques (ebooks, revues numériques, plateformes VOD) depuis Eforge, site «médiathèque»

Horaires d'ouverture

En raison des travaux, de septembre à octobre, mise en place d'un click and collect

A partir de novembre 2022 :

Lundi, mardi et jeudi: 9h30-18h30

Mercredi: 13h - 18h

Vendredi: 9h30-17h

Contact

01 39 07 40 02

mediatheque@versailles.archi.fr

Lieu: E218, Petite écurie: niveau 2

FabLab

Espace outillé et conçu pour accueillir différentes activités manuelles et de prototypages dans des zones allouées. C'est un lieu de partage du savoir et des pratiques.

Il est divisé en 5 espaces communs :

- Plateau : Espace d'accueil
- Numérique : Découpeuses laser, impression 3D, électronique
- Bois : Outils stationnaires et électroportatifs
- Établis
- Fraisage : Fraiseuse numérique

Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi : 9h00-12h00 /
13h00-18h00

Contact

01 39 07 40 01

baptiste.ceriez@versailles.archi.fr

Lieu: Maréchalerie cour nord RDC.

Salles informatiques

Des salles de cours et un libre-service informatique équipés de PC.

Impression

Impression du A4 au A0 (couleur et N/B), scanners A4 et A3, graveurs de CD et DVD, lecteurs de dvd sur tous les PC et lecteurs multicartes. Pour imprimer, les étudiants utilisent leur carte d'étudiant. Deux bornes sont à leur disposition pour le rechargement de leur carte (dans le hall de l'administration et en bas de l'escalier principal de la Forge).

Logiciels

Utilisation des logiciels spécialisés (Auto-cad, Archicad, Archiwizard, Arcview, Rhino, Revit...).

Photos numériques

Possibilité de transférer ses photos numériques sur son compte grâce aux lecteurs multicartes qui lisent 6 formats.

Contact

01 39 07 40 56

informatique@versailles.archi.fr

Lieu: Maréchalerie cour sud RDC.

La Maréchalerie centre d'art contemporain

Un espace d'expérimentation par l'œuvre

Centre d'art contemporain de l'ÉNSA Versailles, La Maréchalerie participe à la dimension expérimentale et prospective de l'établissement d'enseignement supérieur et offre au public extérieur à l'école une sensibilisation aux enjeux de la création artistique contemporaine par une proximité avec l'œuvre.

Chaque année, trois artistes sont successivement invités à engager une réflexion personnelle sur le contexte territorial et spatial du centre d'art. La recherche conçue par l'artiste donne lieu à une exposition monographique produite in situ, une édition conçue comme document d'artiste, et un programme d'actions pédagogiques et de médiation, - visites, ateliers et rencontres -, qui favorise un débat ouvert entre les artistes, les acteurs.rices de l'école et les visiteurs.es désireux.es de se familiariser aux arts visuels.

Des actions dédiées favorisent l'expérience sensible des étudiant.es de l'ÉNSA Versailles, par la programmation de workshops conduits par les équipes pédagogiques et les artistes invité.es, et par les médiations d'exposition, visites et ateliers, réalisées par des étudiant.es-moniteurs.rices.

La Maréchalerie est membre du réseau TRAM.

Ouverture au public des expositions
du mardi au vendredi de 14 :00 à 18 :00
samedi et dimanche de 14 :00 à 19 :00
et sur rendez-vous
Fermeture les lundis et jours fériés
Entrée par la cour de l'école.
Accès public : place des Manèges

Plus de détails : <http://lamarechalerie.versailles.archi.fr>

Contact : lamarechalerie@versailles.archi.fr

Equipe :
Valérie Knochel Abecassis, directrice
Sophie Peltier, chargée de production
Clara Kientzy, chargée des publics

Environnement numérique

Portail étudiants taiga

Votre login unique : prénom.nom
etudiant.archi.fr/taiga/etd

Consultable à distance et accessible par un mot de passe individuel, vous y trouvez :

- votre emploi du temps
- le programme pédagogique
- vos notes
- vos certificats de scolarité et attestation
- vos supports de cours
- un formulaire pour contacter un enseignant
- un formulaire pour tenir à jour vos coordonnées

Cette plateforme numérique en ligne vous permet d'échanger informations, supports de cours ou tout autre document avec les enseignant.es, les étudiant.es et le personnel administratif. Vous pouvez y créer votre propre site. Plusieurs outils de travail comme le blog et la page wiki sont également à disposition. L'ensemble de vos rendus doit être déposé sur la plateforme pour être noté par les enseignant.es et validé par le service de la pédagogie. L'ensemble des contenus est sécurisé et accessible à distance avec une connexion internet avec l'adresse suivante : supporteforge@versailles.archi.fr

Réseaux sociaux

Nous sommes présents sur Facebook, Instagram et LinkedIn, n'hésitez pas à nous suivre et partager l'actualité de votre école.

- facebook.com/EnsaVersailles
- instagram.com/ensav_versailles
Partagez vos photos sur Instagram avec #ecolearchiversailles
- linkedin.com/company/ecole-nationale-superieure-d-architecture-de-versailles

E-forge

eforge.versailles.archi.fr

Internet

versailles.archi.fr

Retrouvez toutes les informations de l'ÉNSA Versailles sur le site officiel de l'école.

Intranet

<https://eforge.versailles.archi.fr/share/page/site/tests-e-forge/dashboard>

L'Intranet de l'école regroupent toutes les informations et documents dont vous pourriez avoir besoin dans le cadre de vos études ou tout simplement pour mieux connaître l'école et l'ensemble de ses activités.

Participer à la vie associative

Archiabroad archiabroad@gmail.com

Accueille et intègre tous les étudiants non français venant étudier à Versailles.

Archibooké archibooke@gmail.com

Réalise et diffuse le « yearbook étudiant » de l'école, sous la direction d'un enseignant de l'ÉNSA Versailles.

Archivoile

Association de voile participant à de nombreuses régates étudiantes.

Adn⁺ adn.plus.ensav@gmail.com

Offre aux étudiant.es la possibilité de concevoir des prototypes de design et de les diffuser.

Badas badasensav@gmail.com

Association sportive.

Bde bde.ensav@gmail.com - coope.ensav@outlook.fr

Organise des activités culturelles et sportives tout au long de l'année.

La coopérative propose aux membres de l'association la vente à prix modérés de fournitures et de matériels techniques et notamment un kit étudiant.

Green pousse

greenpousse.ensav@gmail.com Association écologique, durable et responsable.

K'fet

Espace de restauration (boissons et encas) et lieu de rencontre entre étudiant.es.

L'arsénik larsenik.ensav@gmail.com

Atelier théâtre.

La boîte noire

Nouvelle association proposant des projections cinématographiques ainsi que des rencontres autour du monde l'art et du cinéma.

La grande mousse

grande.mousse.fanfare@gmail.com « Centrale des fanfares », elle organise les principaux événements étudiants.

Objectifoto

assobjectifoto@gmail.com Association de photographie, gère l'atelier photo de l'école.

Sons of 4l sons.of.4l@outlook.fr

Participe au rallye 4l trophy, raid humanitaire destiné aux étudiant.es, qui associe cause humanitaire, aventure et découverte.

S'engager dans la vie de l'école

**Rapprochez-vous de vos représentant.e.s étudiant.e.s !
Ils sont là pour vous représenter et vous défendre dans
les différentes commissions et conseils de votre école.**

**En participant aux instances,
devenez un acteur de votre établissement !**

Conseil pédagogique et scientifique CPS

Le CPS est une instance compétente pour débattre des orientations de l'école en matière de formation, de vie étudiante et de recherche

Le CPS est composé de 2 commissions élues :

- La Commission des formations et de la vie étudiante (CFVE)
Missions : organisation des programmes, évaluation des enseignements
- La Commission de la recherche (CR)
Missions : organisation et évaluation de l'unité de recherche

Composition de la CFVE

- Collège enseignant.es/chercheur.es
Titulaires : R. Borghi, J-P Calori, N. Dorval-Bory (vice-président), B. Drossart, R. Hondelatte, E. Lambert (président), G. Ramillien, K. de Rycke, G. Paté.

Suppléant.es : J. Boitard, A. Grégoire, N. Karmochkine, D. Klouche, D. Nicolas, M. Paris, N. Pham, P. Rham, X. Tiret

• Collège étudiant.es

Titulaires : B. Ahmad (L1), L. Chartier (L3), D. Reyss (L2), J. Quirke (L2), H. Delettre (L1).

Suppléants : P. Dos Santos (L1), M. Castro (L3), L. Poulet (L2), H. Lacorre (L2), T. Laidet (L1).

• Collège personnel ATS

Titulaires : N. Elissalt, C. Jansens
Suppléant.es : F. Grelley, S. Neyrinck

Composition de la CR

- Collège professeurs et enseignants chercheurs rattachés au LéaV
Titulaires : S. Berthier (président), E. Chauvier, G. Delhumeau, R. Matar, G. Pierluisi, N. Simonnot, S. Stacher.
Suppléant.es : S. Brones, S. de Courtois, E. Gascon, J. Lecomte, C. Petetin, P. Scaramuzza, A. Viati-Navone.

- Collège doctorants

O. Dozat

- Personnalités extérieures

B. Fiori, enseignant chercheur à CY Tech
et G. Malandain, professeur à l'UVSQ
(université de Paris-Saclay)

- 5 membres élus par les étudiant.es (1 représentant.e par année de licence et 2 étudiant.es pour les 2 années de master)
- 3 membres de l'administration :
le Directeur et 2 collaborateurs.rices désigné.es en fonction des sujets à traiter.

Conseil de la vie étudiante CVE

Le Conseil de la vie étudiante (CVE)

Le CVE est une instance opérationnelle qui prépare les décisions du CPS.

Le CVE intervient notamment pour :

- Étudier les emplois du temps, l'organisation pédagogique, le calendrier général et préparer leur validation par le CPS,
- Étudier les questions de règlement interne (règlement des études et règlement intérieur) et préparer la validation des changements par le CPS,
- Recevoir, analyser, synthétiser les dysfonctionnements pédagogiques, logistiques et opérationnels avant de les soumettre au CPS avec des propositions,
- Répondre aux sollicitations du bureau de l'administration et celui des étudiants.

Composition du CVE :

Le directeur : J-C. Quinton

9 membres :

- 3 membres élus du bureau du CPS

Conseil d'administration CA

Le CA délibère sur :

- Conventions de formation et de recherche
- Programmes d'enseignement, accréditation et habilitation, création des diplômes ou certifications, règlement des études, conditions d'admission des étudiants
- Règlement intérieur de l'école ...

Composition du CA :

Président : Alexandre Labasse, directeur général / Atelier parisien d'urbanisme (APUR)

Membres élus :

- Collège des enseignants et des chercheurs

Titulaires : Reza Azard, François Chas, Gilles Ebersolt, Elisabeth Lemercier, Marie-Elisabeth Nicoleau, Ingrid Taillandier

Suppléant.es : Matthias Armengaud, Jérôme Bouterin, Gaëtan Brunet, Clément Duroselle, Maud Santini

- Collège des étudiant.es

Titulaires : Éléonore Chanclou (L2), Duncan Redmond (M1), Luiza Lima (M1)

Suppléant.es : Adam Ben Lahbib (L2),
Louane Manneux (L2), Lucas Thalamy
(M1)

- Collège des ATS

Titulaires : Nathalie Badet-Wyler, Nabila
Elouahabi, Jean-Pierre Hochet

Suppléant.es : Véronique Ducarne, Kévin
Lanfant, Marie-Christine Martinez

- Collège des personnalités extérieures

- Membres de droit

Sylvie Piganeau, conseillère au Conseil
régional d'Ile-de-France

Jean-Marie Guinebert, directeur
des affaires culturelles à la Mairie
de Versailles

François Pernot, directeur de l'École
Universitaire de Recherche (EUR)
Humanités, Création, Patrimoine,
CY Cergy Paris-Université

- Architecte désigné par le Conseil
régional de l'Ordre des architectes
d'Ile-de-France (CROAIF)

Pierre Boudry, architecte et conseiller
ordinal

- Personnalités qualifiées

Stéphan de Faÿ, directeur général /
Grand Paris Aménagement

Alexandre Labasse, directeur général /
Atelier parisien d'urbanisme (APUR)

Sylvie Pommier, directrice du collège
doctoral / Université Paris-Saclay

Daniel Schneider, directeur
de la construction / Régie immobilière
de la ville de Paris (RIVP)

- Assistant avec voix consultative :

Stéphane Berthier, président
de la Commission de la Recherche (CR)
et vice-président du (CPS)

Chantal Bonnefoy, adjointe
du contrôleur budgétaire à la Direction
régionale des finances publiques DRFIP
d'Ile-de-France

Amal Lahlou, directrice adjointe
Emeric Lambert, président du Conseil
pédagogique et scientifique (CPS)

Diane Neri, agent comptable
Jean-Christophe Quinton, directeur
Katya Samardzic, conseillère
architecture à la Direction régionale
des affaires culturelles (DRAC)
d'Ile-de-France

Amandine Barrier-Dalmon, conseillère
en charge des arts plastiques,
de l'architecture, du design
et de la photographie et en charge
de la communication à l'Académie
de Versailles

**Retrouvez les noms des
représentant.es étudiant.es,
enseignant.es et administratifs sur
le site internet de l'école
rubrique L'école, onglet Instances**

Aides sociales et logement

Assistante sociale du Crous	Maison des étudiants, 1 allée de l'astronomie, 78280 Guyancourt RDV au 01 69 15 70 64 (secrétariat Université Orsay). mail : service-social.paris-saclay@crous.versailles.fr
Crous	<i>Antenne de Versailles</i> Bourses sur critères sociaux, aides au mérite, aide à la mobilité internationale... Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi de 8h30 à 15h30 145 bis boulevard de la Reine, 78000 Versailles 01 40 51 62 00 Vous trouverez sur le site du crous www.crous-versailles.fr les renseignements sur les bourses, les offres et aides au logement, les résidences universitaires et des jobs étudiants.
Actualité de l'enseignement supérieur	<i>Portail numérique des démarches et services de la vie étudiante</i> www.etudiant.gouv.fr
Yvelines information jeunesse YIJ	<i>Centre départemental d'information des jeunes yvelinois</i> Il propose un accueil personnalisé, gratuit et anonyme, des espaces thématiques en libre consultation et des services d'aide aux jeunes (baby sitting, jobs, logement, etc). 3, parvis des Sources, 78180 Montigny-le-Bretonneux 01 34 98 37 05 www.yij78.org
Logement	Le service de la scolarité recense les offres de particuliers et demandes de logement. Contact : pedagogie@versailles.archi.fr - E272 01 39 07 40 19

Santé

Médecine préventive étudiants	<i>SSU Service de Santé Universitaire</i> RDV sur https://www.doctolib.fr/etablissement-de-prevention/paris/ssu-centres-universites-paris-cite-sorbonne-nouvelle-et-pantheon-sorbonne?pid=practice-233932 En cas de difficulté ou pour toute demande particulière, joindre le secrétariat au 01 42 86 21 29. En 1^{ère} année de Licence, une visite médicale est obligatoire. Service médecine préventive-Paris 7-Diderot Bât. Sophie Germain - RDC sur cour 8 Place Aurélie Nemours, Paris 13^e
Centre de planification	Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 3 bis impasse des Gendarmes, 78000 Versailles 0 801 802 803
Aide médico psychologique	<i>Le bureau d'aide psychologique universitaire (BAPU)</i> Accueil les étudiants de 20 à 27 ans, qui ont besoin d'une aide psychologique. Rendez-vous avec un psychanalyste en s'adressant au secrétariat, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h30. Les premiers entretiens permettent de préciser la demande de l'étudiant. La démarche reste confidentielle. • 20 rue Larrey, 75005 Paris - 01 43 37 16 16 Métro Place Monge - Cardinal Lemoine • 50 rue Ribera, 75016 Paris - 01 45 20 14 40 Métro Jasmin • 131 rue de Bagnole, 75020 Paris - 01 40 09 05 09 Métro Porte de Bagnole ou Gambetta • 44 rue Henri Barbusse, 75005 Paris - 01 43 29 65 72

Urgences

Hôpital André Mignot

177, rue de Versailles, 78150 Le Chesnay

Service des Urgences | Adulte, Enfants, Psychiatrie

01 39 63 88 45 / 01 39 63 91 33

Clinique des Franciscaines

7 bis A rue Porte de Buc, 78000 Versailles

Scolarité et handicap

Le service de la pédagogie assure l'accueil et le suivi des étudiant·es en situation de handicap qu'elle soit temporaire (accident, fracture, maladie grave, dépression...) ou permanente, visible ou invisible. Le relais scolarité et handicap a pour mission de veiller à la prise en compte des apprenant·es en situation de handicap par l'ensemble des acteur·rices de l'établissement : équipes administrative et pédagogique.

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre candidature au sein de notre établissement, afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre scolarité.

L'accueil est individuel et confidentiel.

Le premier rendez-vous permet de vous sensibiliser aux spécificités du cursus des études en architecture à l'ÉNSA Versailles, d'identifier et d'évaluer vos besoins, et de vous informer sur les aides proposées.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou

tout autre document attestant de votre situation.

Chaque étudiant·e en situation de handicap ou rencontrant des difficultés peut bénéficier d'aménagements pour les examens et/ou les études après consultation d'un médecin agréé. Les élèves bénéficiant d'aménagements doivent chaque année s'inscrire à la médecine préventive.

DÉMARCHES À EFFECTUER

- Prendre rendez-vous auprès de Véronique Escande au service de la pédagogie
- Contacter le service de la médecine préventive universitaire qui apportera toutes les informations médicales nécessaires. Les médecins des services de la médecine préventive prescrivent des aménagements pour toutes les situations de handicap.

Le service de la pédagogie détermine et met en place les aménagements nécessaires, suivant l'avis du médecin.

La décision est notifiée à l'étudiant·e.

CONTACTS

- veronique.escande@versailles.archi.fr
- Service de santé Universitaire SSU
Bâtiment Sophie Germain
8, Place Aurélie Nemours
75205 Paris Cedex 13
[Prise de rendez-vous sur doctolib.fr](https://doctolib.fr)

Signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes au sein de l'ÉNSA versailles

L'ÉNSA Versailles est impliquée dans une démarche de promotion de l'égalité, de la diversité et de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles. Cet engagement vise à entretenir un climat respectueux et inclusif au sein de l'école.

Depuis novembre 2016, l'ÉNSA Versailles a missionné une responsable de la prévention des discriminations devenue en 2019 responsable de la prévention des discriminations, des violences et harcèlements sexuels et sexistes. Nommée par le directeur, elle a pour mission de travailler étroitement avec la direction de l'école pour répondre aux besoins et aux obligations légales de l'établissement (veronique.ducarne@versailles.archi.fr).

En 2019, l'ÉNSA Versailles a élaboré une charte des valeurs visant à construire un savoir-vivre ensemble, égalitaire, harmonieux et respectueux d'autrui qui s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'école (personnel, étudiants, prestataires). Elle est composée de 3 volets : l'égalité, le temps

professionnel/temps personnel, les valeurs de l'école (consultable dans votre espace étudiant sur l'[Intranet de l'école](#)).

A partir de la rentrée 2022, l'ÉNSA Versailles poursuit son engagement à travers la mise en œuvre du plan santé initié par le ministère de la Culture qui vise l'amélioration du bien être et de la santé des étudiants ainsi que la lutte contre les discriminations, les inégalités hommes-femmes et les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS).

Les étudiant.es, les enseignant.es et les agents administratifs de l'ÉNSA Versailles ont accès à un dispositif de signalement des violences sexuelles et sexistes, du harcèlement (moral ou sexuel) au sein de l'école ainsi qu'à une cellule d'écoute mise en place par le ministère de la Culture.

Dispositif d'alerte

En interne

Vous avez des interrogations ou des doutes sur l'application ou l'interprétation des règles de la charte des valeurs, vous souhaitez signaler des faits de discrimination, de harcèlement ou d'autres faits grave, contactez **Véronique Ducarne**.

Responsable de la prévention des discriminations, des violences et harcèlements sexuels et sexistes
Véronique Ducarne - bureau n° E 242
Mail : alerte@versailles.archi.fr

Le dispositif d'alerte interne à l'ÉNSA Versailles garantit la confidentialité et le respect des droits de chacun dans le traitement des démarches engagées.

Cellule de signalement du ministère de la Culture

Le ministère de la Culture met à disposition de toutes et de tous une cellule externe de signalement telle que définie dans l'arrêté du 13 juin 2022 relatif au dispositif de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes.

Qui peut contacter la cellule ?

- Les étudiants.es
- Tous les personnels de l'ÉNSA Versailles, enseignants et administratifs, quels

que soient leur affectation et leur statut (titulaires, contractuels, stagiaires, apprentis).

Des professionnels indépendants sont à votre écoute et répondent à vos questions, vous fournissent des informations et des conseils sur les démarches à entreprendre en fonction de votre situation au ministère, en toute confidentialité.

Votre anonymat vis-à-vis de l'ÉNSA Versailles sera préservé.

Contactez la cellule externe «Concept RSE» (code d'accès à rappeler : 1959)

- Numéro vert : 0801 90 59 10 du lundi au vendredi de 9h à 13h

- Sur le site : <http://conceptrse.fr/signalement-culture>

- Par courriel : signalement-culture@conceptrse.fr

- Par courrier : Cabinet Concept RSE-Pôle tertiaire

ECO WORK - 2 ZI Chartreuse - Guiers
- 38380 Entre-deux-Guiers

Quelques définitions

Discrimination

La discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un ou plusieurs critères définis par la loi.

Les critères légaux de discrimination sont :

- l'âge
- l'apparence physique
- l'appartenance ou non à une ethnie
- l'appartenance ou non à une nation

- l'appartenance ou non à une race
- l'appartenance ou non à une religion

déterminée

- l'état de santé
- l'identité de genre
- l'orientation sexuelle
- la grossesse
- la situation de famille
- le handicap
- le patronyme
- le sexe
- les activités syndicales
- les caractéristiques génétiques
- les mœurs
- les opinions politiques
- l'origine
- le lieu de résidence
- la domiciliation bancaire
- les opinions philosophiques
- la perte d'autonomie
- la capacité à s'exprimer dans une langue étrangère
- la vulnérabilité résultant de sa situation économique

Harcèlement moral ou sexuel, violence à caractère sexuel, agissement ou outrage sexiste

Le harcèlement sexuel et l'agression sexuelle constituent des délits et sont également passibles de poursuites disciplinaires, administratives, civiles et/ou pénales. Le viol est un crime. L'agissement sexiste, l'injure à caractère sexuel ou sexiste, l'exhibition sexuelle, l'atteinte à la vie privée, la captation d'images, le voyeurisme, le harcèlement téléphonique ou le cyberharcèlement constituent également des infractions pénales passibles de poursuites et réprimables.

Règles de vie

Respect des personnes et des lieux

Nous devons tous être solidairement responsables de la propreté des locaux, respecter le mobilier et l'ensemble du matériel.

Travailler dans un bâtiment classé Monument historique nous engage plus encore à être responsables et soucieux de sa préservation et de sa sécurité. Les agents du service intérieur entretiennent l'établissement et des moyens financiers sont engagés par l'École pour maintenir la propreté et la sécurité des lieux.

Le travail des équipes administratives, techniques et scientifiques de l'École est également à respecter. Nous travaillons tous à vos conditions d'études.

Bizutage interdit

Le bizutage est strictement interdit sous toutes ses formes.

- L'article 75 de notre règlement intérieur stipule que le bizutage est strictement interdit. Il constitue un délit et engage votre responsabilité jusqu'au pénal.

- L'article 225-16 du Code pénal dispose que le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaires et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 € d'amende, l'amende et la peine de prison étant doublées si la victime est mineure ou vulnérable.

Alcool, tabac...

Est prohibé de l'usage du tabac, de l'alcool, des produits stupéfiants et des autres substances illicites.

Conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique, il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Fumer est uniquement autorisé à l'extérieur des bâtiments. Les mêmes dispositions s'appliquent au vapotage.

La consommation d'alcool est interdite à l'intérieur et dans l'enceinte des bâtiments.

Covid 19, sécurité, hygiène

Covid 19

Le virus est toujours là... gardons les bons réflexes :

- . En se lavant régulièrement les mains ;
- . En aérant régulièrement vos espaces de travail.

En cas de malaise ou d'accident

Lorsqu'une personne est prise de malaise ou se blesse, avant d'appeler le 15 (Pompiers) ou 18 (SAMU), il faut appeler Thierry Boucher au 06 75 07 38 36 ou prévenir l'accueil au 01 39 07 40 00 et dans tous les cas, ne jamais la laisser seule.

Plusieurs personnes, dans l'équipe administrative, sont secouristes, leurs noms sont affichés dans les couloirs.

Deux défibrillateurs automatiques externes

Appareils à utiliser en cas d'arrêt cardiaque, ils sont situés à l'accueil (avenue de Sceaux) et dans le bureau de Thierry Boucher, E230 (Petite écurie/niveau 2).

En cas d'alerte incendie

Au déclenchement du signal sonore d'alarme incendie, vous devez quitter les bureaux, salles, amphithéâtre, auditorium,

ateliers, en vérifiant qu'il ne reste personne derrière vous et en fermant les portes. Tout en gardant votre calme, dirigez-vous vers les points de rassemblement situés :
- Pour la petite écurie : cour d'honneur,
- Pour la maréchalerie et la Forge : terrain de basket.

Dans tous les cas, vous devrez attendre les consignes avant de remonter dans les bâtiments.

En cas d'alerte attentat

En cas d'alerte attentat, les issues de secours sont ouvertes. Dès que vous êtes témoin d'événement ou de comportement suspect, il faut que vous en avertissiez immédiatement Thierry Boucher.

Hygiène et sécurité

Nous vous rappelons l'existence d'un registre Santé et Sécurité au Travail, qui permet de consigner tous les problèmes relatifs à la sécurité et à l'hygiène. Vous avez la possibilité d'y inscrire vos **remarques et suggestions**. Ce registre est disponible dans le bureau de Thierry Boucher.

Pour tous renseignements complémentaires, Thierry Boucher, responsable sécurité et assistant de prévention, est à votre disposition.

Infos pratiques

Horaires d'ouverture

L'École est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00. Elle dispose d'une unique entrée piétonne au 5 avenue de Sceaux, équipée d'un contrôle d'accès par interphone.

Reprographie

Photocopieur NB en libre-service pour les étudiants à la médiathèque.

La carte d'étudiant fait office de carte de paiement pour les impressions et les photocopies.

Deux bornes de rechargement de la carte sont situés à côté des bornes Monéo près de l'ascenseur de la Forge (niveau 0) et dans le Hall de l'administration (Petite écurie – niveau 2).

Restauration

Brasserie «La Forge» (cour de la Forge)
Cafétéria du Crous ouverte de 9h à 11h.
Repas servis de 11h30 à 14h. Les usagers peuvent régler leur consommation en espèces ou par carte Monéo. La première carte Monéo est gratuite.

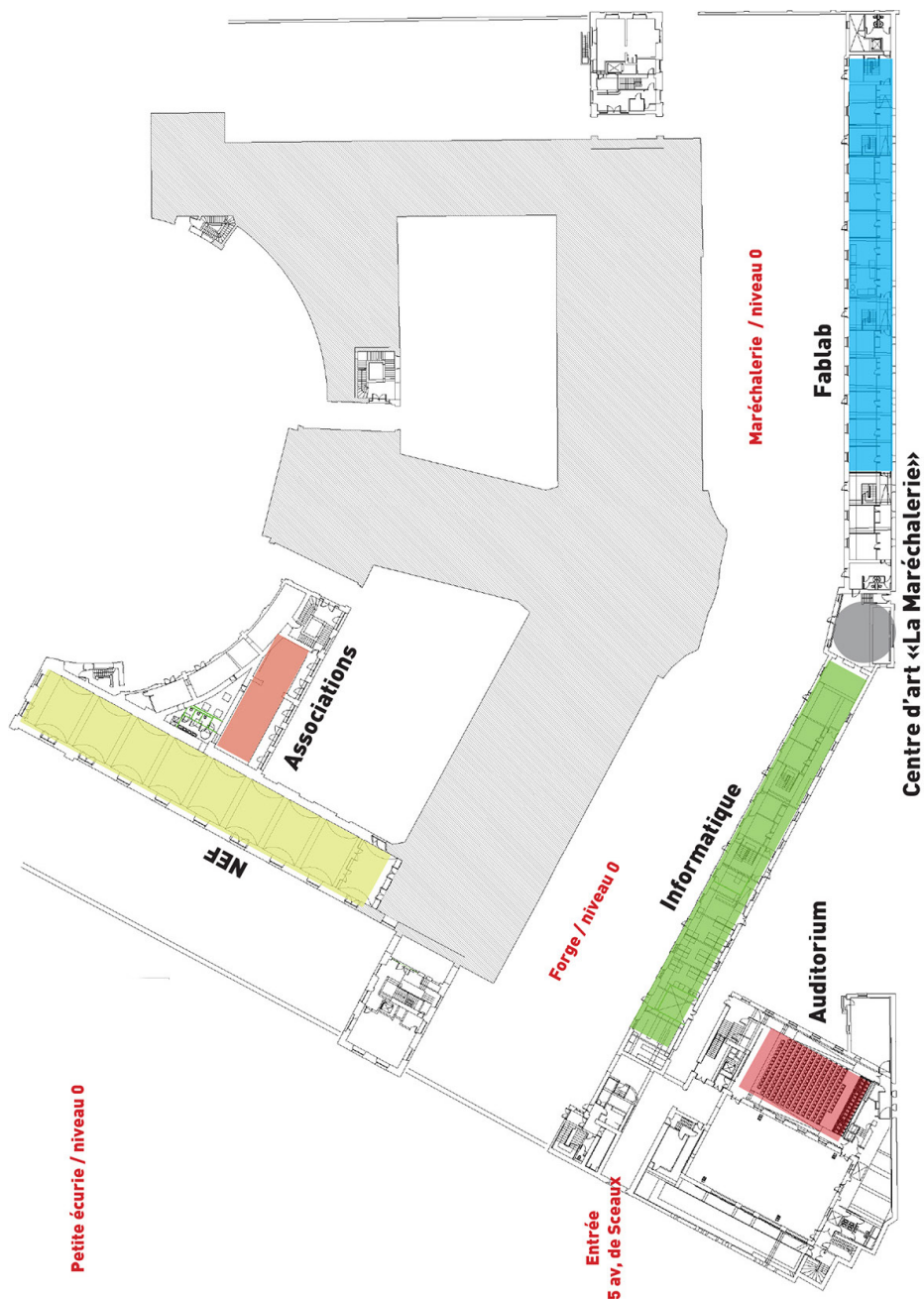
Distributeurs automatiques

Après la K'Fet ainsi qu'au 1^{er} étage de la Forge, des distributeurs de boissons, snacks, plats cuisinés et confiseries sont à votre disposition.

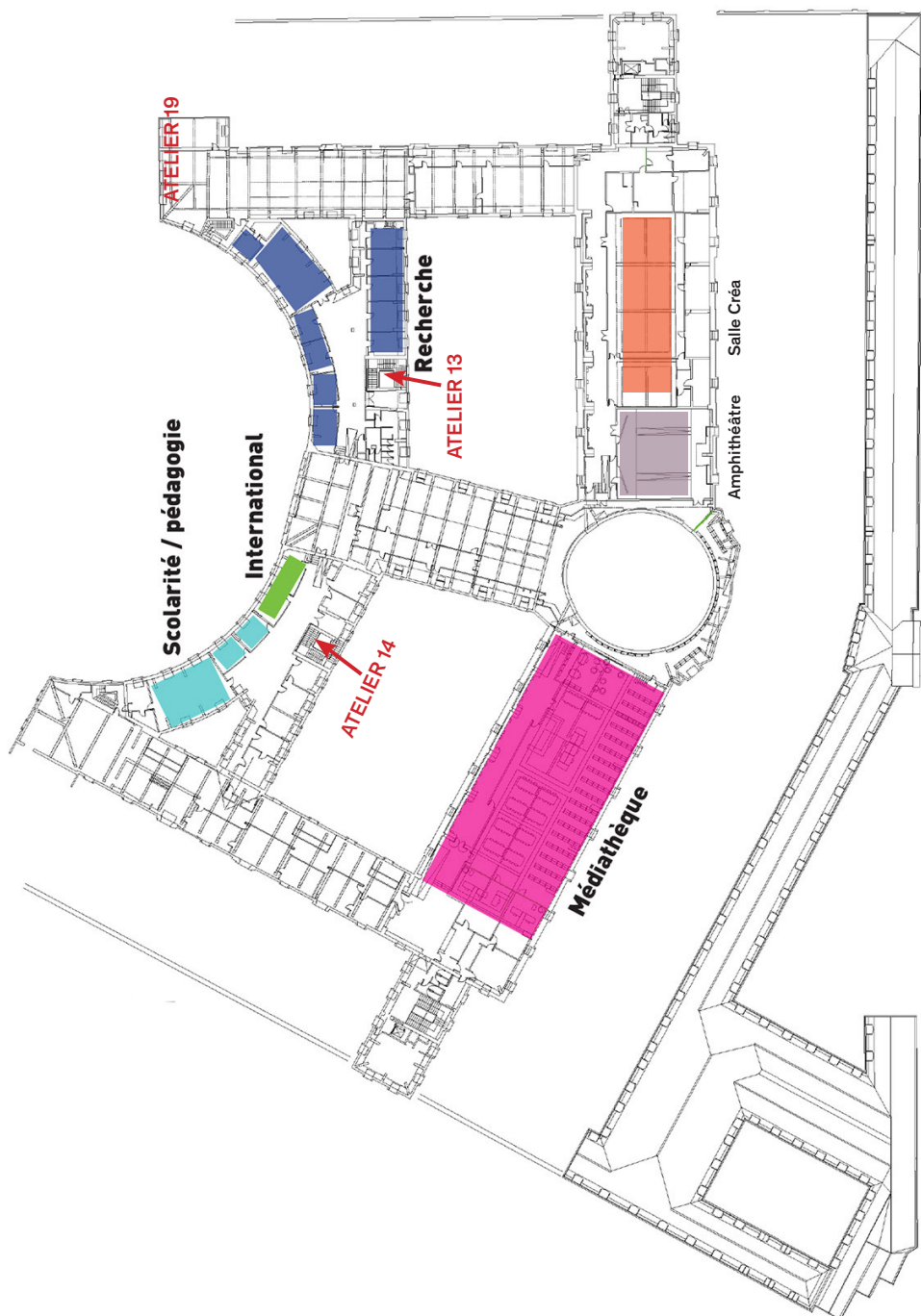
Accessibilité

Accès aux bâtiments pour les personnes à mobilité réduite.

Plans



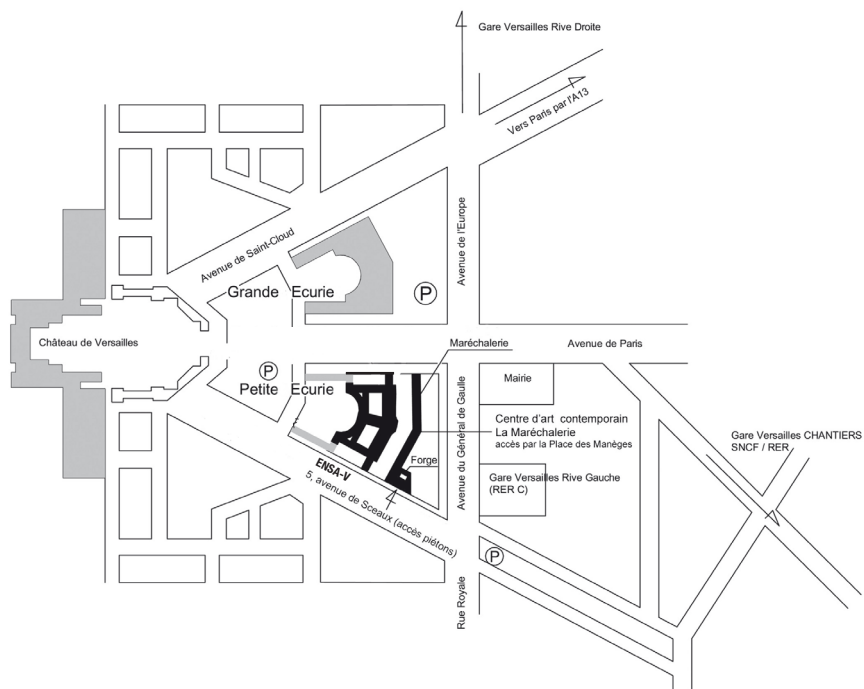
PETITE ÉCURIE / NIVEAU 0



PETITE ÉCURIE / NIVEAU 02

Accès

Train	• Gare de Versailles rive gauche (Paris Invalides RER C) • Gare de Versailles rive droite (Paris-Saint-Lazare) • Gare de Versailles Chantiers (Paris Montparnasse)
Bus	Pont de Sèvres, ligne 171 de la RATP (arrêt avenue de Paris)
Voiture	• Autoroute A13, sortie Versailles-Château • Autoroute A86, sortie Versailles-Château



Contacts

Département Études et Recherche

- Jeanne-Marie Portevin | bureau E232
directrice du département
- Virginie David | bureau E254
cheffe du service de la pédagogie
- Christine Burtschell | bureau E272
inscriptions pédagogiques / Suivi
du cursus Commissions L1 / inscriptions
supplémentaires / jury de licence
- Véronique Escande | bureau E 272
actions sociales / médecine préventive /
examens / suivi des mémoires /
parchemins / logement
- Elisabeth Franceschino | bureau E272
stages licence&master / PFE / planning
des salles
- François Grelley | bureau E272
admission en 1^{ère} année et en cours
de cursus / transfert / inscriptions
administratives
- Aude Harrburger | bureau E268
formation professionnelle / JHPP /
Archi-Ingé / DPEA / APA
- Nadine Perrin | bureau E270
HMONP / inscription préparation AUE
- Sophie Rasimi | bureau E274
gestionnaire pédagogique
- Paula Delprato | bureau E264
cheffe du service international
- Murielle Ravelojaona | bureau E266
mobilité internationale

Département Développement, Partenariats, Communication

- Marie Hélène Amiot | bureau E258
directrice du département
- Nathalie Elissalt | bureau E228
événements et publications
- Catherine Lallement | bureau E256 suivi
des associations étudiantes
- Valentin Pauly | bureau E 256
communication digitale
- Médiathèque | E218
mediatheque@versailles.archi.fr
- Fablab | Maréchalerie
julien.phedyaeff@versailles.archi.fr
baptiste.ceriez@versailles.archi.fr

Informatique

- M002 | informatique@versailles.archi.fr

Responsable du patrimoine immobilier

- Kévin Lanfant | bureau E246
Matériel / Stockage

Service intérieur

- Thierry Boucher | bureau E230

Plateforme E-forge

- Nathalie Badet-Wyler | bureau E236

*L'adresse mail d'un agent.e est constituée du
prénom.nom@versailles.archi.fr*